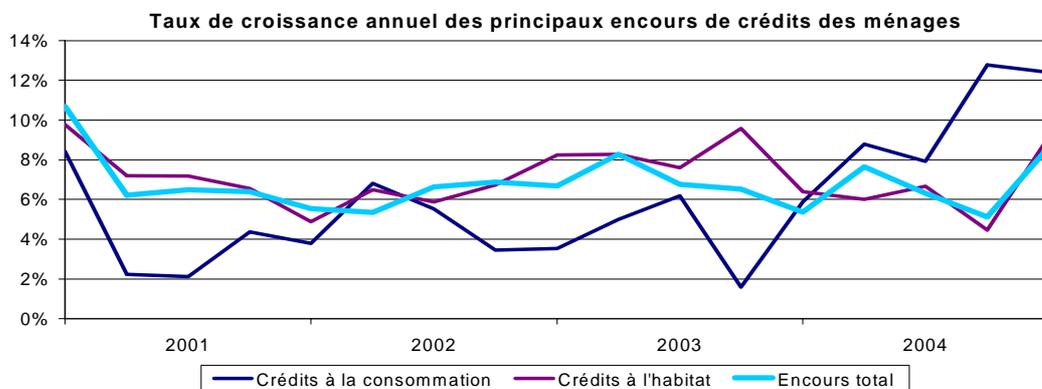


Sur les cinq dernières années, les crédits à la consommation présentent les caractéristiques suivantes :

- une progression annuelle moyenne entre 2000 et 2004 de 6,3% et de 12,1% pour l'année 2004 en raison de la baisse des conditions débitrices et de l'application des mesures gouvernementales visant à stimuler la consommation,

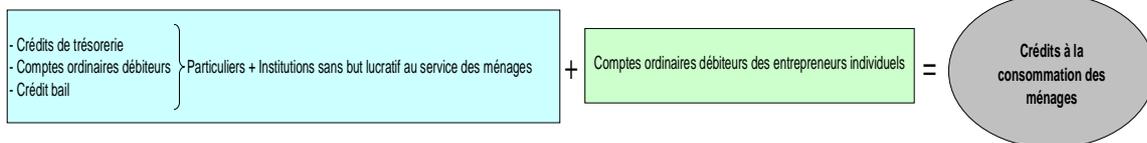


Source : ledom

- une part quasiment stable de près de 40% dans l'ensemble des crédits octroyés aux ménages (contre un peu plus de 50% pour les crédits à l'habitat),
- un marché du crédit de plus en plus concentré et majoritairement dominé par les sociétés financières, en particulier pour le segment des crédits affectés grâce notamment à des produits variés adaptés aux demandes des consommateurs,
- enfin, un encours moyen de crédit à la consommation par habitant de 2 102 € en Martinique, ressortant à un niveau supérieur à celui de la métropole (1 991 €) et de l'ensemble des DOM (1 702 €).

Définition et méthodologie

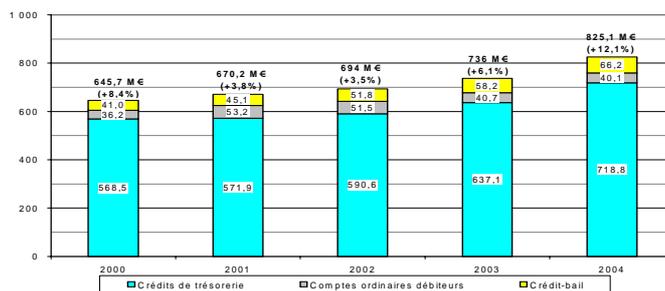
La présente étude s'appuie sur des données extraites des documents périodiques transmis trimestriellement par les établissements de crédit de la Martinique assujettis à la surveillance de la Commission bancaire. Elle porte sur les crédits à la consommation qui se définissent, à partir des dispositions prévues à l'article 311-3 du code de la consommation, comme les crédits consentis pour une période supérieure à trois mois pour des montants au plus égaux à 21 500 euros, en faveur des ménages, non destinés au financement de biens immobiliers ou à celui d'une activité professionnelle. Comme le montre le schéma ci-après, ils rassemblent, selon le type d'agents économiques, les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et le crédit bail.



1 – Evolution du crédit à la consommation

Sur les cinq dernières années, le taux moyen de croissance annuel de l'encours des crédits à la consommation octroyés aux ménages par les établissements de crédit locaux s'établit à +6,3%. Si en valeur, l'encours des crédits de trésorerie présente la plus forte contribution (+150,3 millions d'euros, soit +6% l'an), le taux de variation moyen du crédit bail affiche la meilleure orientation (+12% l'an).

Evolution des crédits à la consommation des ménages en millions d'euros

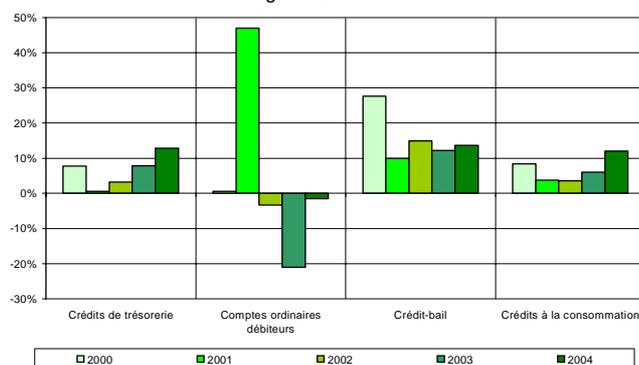


Source : ledom

Au 31 décembre 2004, l'encours des crédits à la consommation octroyés aux ménages par les établissements de crédit locaux s'élève à 825,1 millions d'euros, en progression de 12,1% en glissement annuel (soit le taux de progression le plus dynamique observé sur les 5 dernières années). Pour mémoire, les encours des ménages pour financer leur habitat, qui totalisent près de 1,1 milliard d'euros sur cette période, sont également en forte progression avec une hausse de 9,1% sur un an.

Dans le détail, cette performance est à mettre à l'actif de l'évolution du crédit-bail et des crédits de trésorerie dont l'encours a respectivement progressé de 13,7% et 12,8% par rapport à décembre 2003. S'agissant des comptes ordinaires débiteurs, ils affichent depuis décembre 2002 des taux de variation négatifs (-3,3% en 2002, -21% en 2003 et -1,5% en 2004).

Evolution des crédits à la consommation des ménages en glissement annuel



Source : ledom

La part des crédits à la consommation dans l'ensemble des crédits octroyés aux ménages a légèrement diminué entre 2000 et 2004, en raison de l'essor des crédits à l'habitat.

Au 31 décembre 2004, l'encours total de crédits octroyés aux ménages s'élève à plus de 2 milliards d'euros, contre plus de 1,6 milliard à la fin de 2000 (soit une progression moyenne de 6,5% par an). La croissance moyenne des crédits à l'habitat des ménages s'est établie à +7,1% par an, ressortant à un niveau supérieur à celle enregistrée pour les crédits à la consommation (+6,3%). Dans ces conditions, la part de ces derniers dans le total des concours octroyés aux ménages représente 39,8% au 31 décembre 2004 (en repli de 0,3 point par rapport à 2000) alors que celle des crédits à l'habitat est majoritaire avec un pourcentage de 52,2% à la fin 2004 (+1,2 point sur 5 ans).

Répartition de l'encours de crédits aux ménages entre 2000 et 2004

Ménages	2000	2001	2002	2003	2004	Var. 04/03	Var. 04/00
Crédits à la consommation	40,1%	39,4%	38,3%	38,5%	39,8%	+1,3 point	-0,3 point
Crédits de trésorerie	35,3%	33,7%	32,6%	33,3%	34,7%	+1,3 point	-0,6 point
Comptes ordinaires débiteurs	2,2%	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	-0,2 point	-0,3 point
Crédit-bail	2,5%	2,7%	2,9%	3,0%	3,2%	+0,1 point	+0,6 point
Crédits à l'habitat	51,0%	50,7%	51,4%	51,9%	52,2%	+0,3 point	+1,2 point
Autres crédits	2,7%	2,8%	2,9%	2,7%	2,2%	-0,5 point	-0,5 point
Créances douteuses brutes	6,2%	7,1%	7,3%	6,9%	5,8%	-1,1 point	-0,4 point
Total en %	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	-	-
Total en millions d'euros	1 610,1	1 699,4	1 812,8	1 911,1	2 073,4	+ 162,3 M€	+463,3 M€
Taux de croissance annuel	10,7%	5,5%	6,7%	5,4%	8,5%	+3,1 points	-2,2 points

Source : ledom

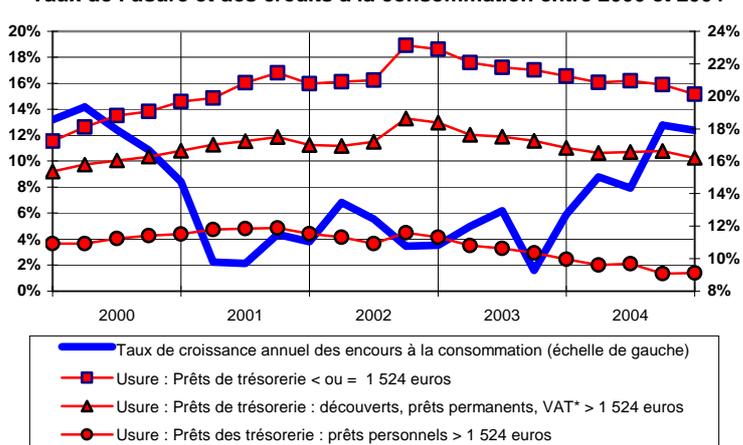
En dépit de la croissance soutenue de l'encours de crédits aux ménages, la qualité de l'ensemble des opérations avec cette clientèle n'a cessé de s'améliorer, la part des créances douteuses s'inscrivant en repli sur cinq ans pour représenter 5,8% du total des encours en 2004 (contre 6,2% en 2000 et un point haut à 7,3% en 2002).

La bonne tenue de la consommation des ménages a été facilitée par la baisse des conditions débitrices ...

La demande de crédit à la consommation des ménages s'est inscrite en croissance ininterrompue depuis décembre 2000.

Toutefois, les taux annuels de croissance se sont significativement accélérés en 2003 (+6,1%) et surtout en 2004 (+12,1%) après les hausses plus modestes relevées en 2001 et 2002 (respectivement +3,8% et +3,5%). Au regard de l'évolution des taux de l'usure, il apparaît que si l'encours des crédits à la consommation a présenté des variations positives entre 2000 et 2004, la vigueur de celles-ci sur les deux dernières années peut s'expliquer en partie par les conditions débitrices qui n'ont cessé de s'améliorer depuis le 3^{ème} trimestre 2002. La baisse du coût du crédit aura ainsi contribué à stimuler la demande dans un marché concurrentiel.

Taux de l'usure et des crédits à la consommation entre 2000 et 2004



*VAT : vente à tempérament.
Sources : ledom et Banque de France

... et, plus récemment, par des mesures gouvernementales visant à soutenir la consommation.

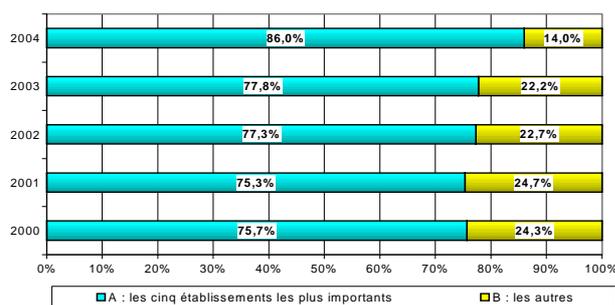
La loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement a été publiée le 11 août 2004 au Journal officiel. Elle reprend les dispositions annoncées aux mois de mai et juin de cette même année par le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, pour soutenir la consommation. Certaines mesures, validées par la loi, sont entrées en application dès la date de leur annonce par le Ministre. Figurait parmi celles-ci, le dispositif qui prévoyait une réduction d'impôt égale à 25% du coût du crédit (intérêts, assurance, frais de dossier et frais de timbre) dont pouvait bénéficier toutes personnes ayant conclu un prêt à la consommation entre le 1^{er} mai 2004 et le 31 mai 2005 ; la réduction pouvant atteindre 150 euros par an au maximum.

2 – Marché et produits : principales caractéristiques des crédits à la consommation

En Martinique, le marché du crédit à la consommation se caractérise par un degré croissant et élevé de concentration...

En 2004, sur les 14 établissements de crédit (spécialisés ou non dans la vente de produits à la consommation à la clientèle) qui interviennent dans l'île sur ce marché, les 5 plus importants totalisent 86% de l'encours recensé à cette date. Cette proportion s'établit en hausse par rapport à 2003 (77,8%) suite notamment à la fusion par voie d'absorption de la société financière CREDIAL (spécialisée dans l'octroi de crédits de trésorerie aux particuliers) par le Crédit Moderne Antilles (CMA), toutes les deux appartenant au groupe BNP-Paribas. A cette dernière date, le marché du crédit à la consommation est beaucoup plus concentré que celui de métropole où les cinq premiers établissements portaient un peu moins de 30% des encours de crédits à la consommation.

Concentration sur le marché du crédit à la consommation



Source : ledom

... et est majoritairement dominé par les sociétés financières, spécialisées dans ce type d'activité.

Au cours des cinq dernières années, les banques mutualistes se sont montrées de plus en plus actives dans ce métier, leur part de marché ayant progressé de 5,8 points entre 2000 et 2004, principalement aux dépens des banques AFB. Toutefois, il apparaît que la spécialisation a constitué un atout indéniable dans ce type d'activité : la part de marché des sociétés financières est demeurée majoritaire sur la période sous revue en raison des nombreux partenariats développés avec de grandes enseignes et d'une expertise technique permettant d'assurer la satisfaction de la demande et la maîtrise des risques sur la clientèle.

Répartition de l'encours des crédits à la consommation par réseau



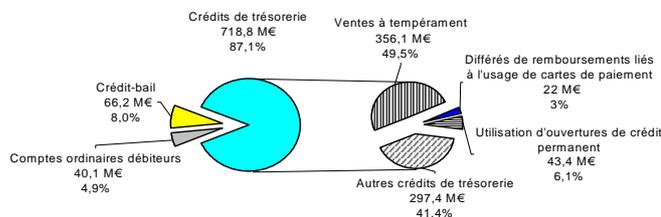
Banques AFB (4) : BDAF, BFC-AG, BNP-Paribas et SGBA ; **Banques mutualistes et coopératives (5) :** BRED-BP, CEM, CRCAMM, CRCMM et FCMAG ; **Sociétés financières (5) :** SOMAFI-GE, CMA, COFILEASE, SAGEFI et SOFIAG (y compris CREDIAL en 2000).

Source : ledom

Les crédits à la consommation sont essentiellement composés de crédits de trésorerie ...

Les crédits à la consommation des ménages sont majoritairement composés de crédits de trésorerie (87,1% de l'encours total au 31 décembre 2004). Les ventes à tempérament représentaient 49,5% de l'encours des crédits de trésorerie. Elles figurent plus globalement dans la gamme des crédits affectés qui présentent un certain nombre d'attraits aussi bien pour l'emprunteur (la sollicitation du crédit peut se faire sur le lieu de vente et le montant du crédit est limité à celui du bien) que pour le prêteur (l'affectation du crédit lui assurant de disposer d'une garantie en cas de non paiement des échéances et de connaître à l'avance l'usage des fonds prêtés à l'emprunteur).

Répartition de l'encours des crédits à la consommation au 31 décembre 2004

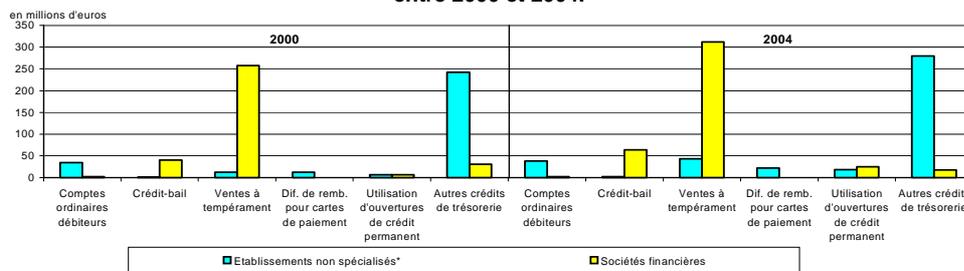


Source : ledom

... avec une forte contribution des sociétés financières sur le segment des crédits affectés.

Au fil des années, les sociétés financières ont su développer un partenariat efficace notamment avec les concessionnaires automobiles de l'île leur permettant d'occuper une place prépondérante sur le marché des crédits affectés. Elles disposent de points de ventes sur place, une commodité appréciée de la clientèle qui profite de la proximité des commerciaux pour

Répartition de l'encours des crédits à la consommation selon la spécialisation du réseau entre 2000 et 2004.



* Banques AFB et banques mutualistes.

Source : ledom

bénéficier de conseils et réduire les délais de traitement de l'opération. S'agissant des banques du réseau AFB et mutualistes (par nature non spécialisées), elles sont mieux placées dans la distribution des « autres crédits de trésorerie » principalement composés de prêts personnels (crédits non affectés). L'adossement ou l'association de sociétés financières à des établissements bancaires permet à ces derniers de leur confier la production de certaines opérations de crédits à la consommation ou de mettre en œuvre des stratégies différenciées sur le marché domestique.

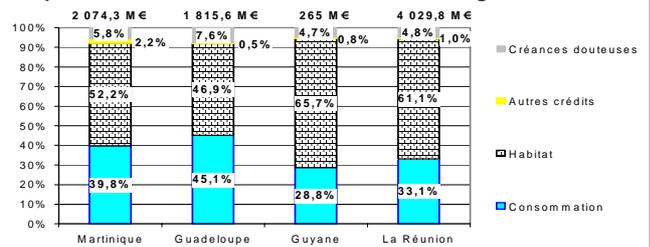
3 – Éléments de comparaison et perspectives

Avec les autres DOM

Au 31 décembre 2004, le poids des crédits à la consommation dans le total des concours bancaires locaux octroyés aux ménages s'établit à 39,8% en Martinique contre 45,1% en Guadeloupe, 33,1% à la Réunion et 28,8% en Guyane. Sur toutes les places, mais dans des proportions variées, les crédits à l'habitat représentent le principal motif d'endettement de cette clientèle.

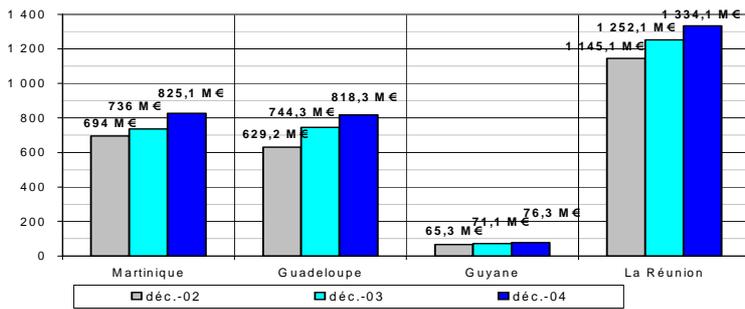
A cette même date, l'encours moyen de crédit à la consommation ressort à 2 012 € par habitant à la Martinique, contre 1 849 € en Guadeloupe, 1 723 € à la Réunion et 423 € en Guyane.

Répartition de l'encours de crédits aux ménages en 2004



Source : ledom

Evolution des crédits à la consommation dans chaque DOM



Source : ledom

Entre décembre 2003 et 2004, la Martinique présente le taux de progression le plus dynamique (+12,1%), devançant la Guadeloupe (+9,9%), la Guyane (+7,4%) et la Réunion (+6,5%).

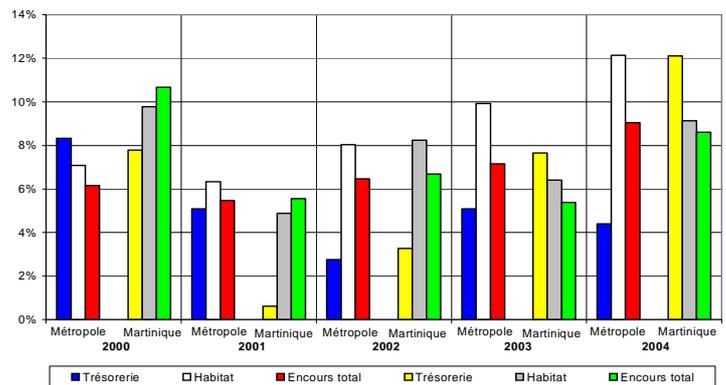
Un an auparavant, l'île de la Guadeloupe avait enregistré la croissance de l'encours des crédits à la consommation la plus forte (+18,3%), contre +9,3% pour la Réunion, +8,8% pour la Guyane et +6,1% pour la Martinique. A cette période, le taux de progression de l'encours agrégé s'élevait à +10,7%.

Avec la France hexagonale

Au 31 décembre 2004, l'encours de crédits de trésorerie des ménages métropolitains s'élevait à 118,7 milliards d'euros, représentant 18,8% du total des concours bancaires octroyés à cette clientèle (68,3% pour les crédits à l'habitat).

En termes d'évolution, les taux de croissance des crédits à la consommation ont globalement été moins dynamiques sur la période que ceux enregistrés en Martinique (seules les années 2000 et 2001 présentent des taux plus favorables pour l'hexagone). En revanche, les taux de progression de l'encours des crédits à l'habitat aux ménages sont supérieurs à ceux observés dans le département, hormis en 2000.

Taux de croissance annuel des crédits aux ménages



Sources : ledom et Banque de France

L'année 2005 s'inscrit dans le sillage des évolutions haussières relevées en 2004 en matière de financement des besoins des ménages martiniquais. En effet, au 31 mars 2005, l'encours de crédits à la consommation a progressé de 9,4% sur un an (+10,4% en Guyane, +10% en Guadeloupe, +6,9% à la Réunion et +5,9% en métropole), de même que celui des crédits à l'habitat (+10,4%) et la part des crédits douteux ressort à 5,4% du total de leurs encours (7% au 31 mars 2004).

Les indicateurs sur les dépenses de consommation des ménages recueillies par l'Iedom corroborent cette tendance pour le 2^{ème} trimestre 2005. Selon les données provisoires des Douanes, les importations de biens courants de consommation ont progressé, sur un an, de 15,5% à fin avril 2005 alors que les données issues de la Préfecture montrent que la demande en biens durables a été bien orientée avec une progression annuelle du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs de 8,1% par rapport au 2^{ème} trimestre 2004.

Par ailleurs, selon l'enquête réalisée par l'Iedom en juin auprès des établissements de crédit locaux, la production de crédits octroyés aux particuliers devrait s'amplifier au 3^{ème} trimestre 2005, afin de soutenir la demande de financement aussi bien sur le segment des crédits à la consommation que sur celui des crédits à l'habitat.

Dans ce contexte où la publicité en matière de crédit à la consommation confirme la vive concurrence entre les différents opérateurs (établissements de crédit, vendeurs et prestataires), il convient de signaler la surveillance exercée par les pouvoirs publics sur la qualité de l'information présentée aux consommateurs pour mettre fin à certaines dérives observées. Une récente enquête de la DGCCRF, menée au niveau national pour vérifier les conditions d'application des dispositions du code de la consommation, a relevé que 20% des publicités de crédit à la consommation contrôlées comportaient au moins une non-conformité.